

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 27 Mars 2023

Délibération n° 2023.03.12

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15

- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Mars 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Vote du compte administratif de l'exercice 2022 et affectation du résultat - comptabilité M49.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif pour l'exercice 2022 qui s'élève à :

- Dépenses d'exploitation : 43 766.64 €
- Recettes d'exploitation : 182 639.14 €
- Soit un excédent d'exploitation de 138 872.50 €**
- **Excédent d'exploitation de clôture : 138 872.50 €**

- Dépenses d'investissement : 166 730.93 €
- Recettes d'investissement : 166 943.61 €
- Soit un excédent d'investissement de 212.68 €**
- **Excédent d'investissement de clôture de 25 118.01 €**

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de clôture
de 138 872.50 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

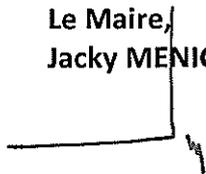
Affectation en réserves (compte 1068) : 100 000 €

Report en section de fonctionnement (compte 002) : 38 872.50 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci quitte la séance et le conseil
municipal, à la majorité des membres présents, adopte le compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

